Proposition présentée par les députés : M^{mes} et MM. Françoise Sapin, Daniel Sormanni, Florian Gander, Thierry Cerutti, Jean-Marie Voumard, Ana Roch, Sandro Pistis, André Python, François Baertschi, Christian

Flury Date de dépôt : 18 mai 2020

Proposition de motion

Blocage des rues de Genève : un 2^e coup de massue après la crise du Covid-19

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que les restrictions du trafic ont été d'une extrême brutalité pour les résidents genevois et ce, dès la première semaine du déconfinement et d'une manière tout à fait déloyale;
- que cette politique va bloquer le redémarrage de l'économie genevoise au plus mauvais moment;
- que ces mesures ont été prises sans respecter ni la constitution ni nos institutions démocratiques;
- que la pollution atmosphérique va se développer en augmentant les embouteillages du trafic automobile;
- que le trafic frontalier, malgré l'arrivée du CEVA, semble ne pas avoir diminué,

invite le Conseil d'Etat

- à mettre fin aux aménagements routiers qui bloquent la circulation automobile :
- à revenir à la situation antérieure ;

M 2641 2/4

 à évaluer l'augmentation de la pollution atmosphérique due à l'augmentation des bouchons et l'inefficacité du CEVA pour la réduction du trafic automobile frontalier;

- à respecter nos institutions démocratiques en consultant le Grand Conseil et à entamer une concertation avec les milieux représentatifs;
- à respecter la constitution (art. 190, al. 2 et 3), qui impose le libre choix des modes de transport et leur fluidité.

3/4 M 2641

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et Messieurs les députés,

La crise sanitaire du « coronavirus » a mis à mal la vie des Genevois mais également l'économie de notre canton. Après ce premier coup de massue, nous en avons reçu un deuxième en découvrant les restrictions apportées à la circulation lors du « déconfinement ». L'espace réservé au trafic automobile a été réduit afin de laisser la place à des pistes cyclables larges comme des pistes d'aviation, trop souvent vides, en particulier par temps de pluie.

Ce blocage de la circulation automobile, sur de nombreux axes routiers en ville de Genève, s'est accompagné de la suppression de places de parking. Au moment du « déconfinement » alors que l'activité économique doit impérativement repartir afin de sortir au plus vite de la crise du Covid-19, ce sont des mesures tout à fait contre-productives qui auront des conséquences très négatives sur l'activité économique et causeront de très graves dégâts.

Quant à la pollution atmosphérique, l'augmentation des bouchons aura inévitablement des conséquences très négatives sur notre environnement.

Par ailleurs, nous sommes obligés de constater que le trafic frontalier, malgré les difficultés à la frontière et l'arrivée du CEVA, ne s'est pas réduit.

Mais c'est surtout une atteinte très grave à nos institutions démocratiques puisque ces mesures ont été prises sans passer par le Grand Conseil et sans avoir été soumises au référendum, alors que l'urgence sanitaire ne peut en aucun cas être évoquée, à moins de faire preuve d'une mauvaise foi insupportable.

De plus, nous sommes en totale contradiction avec un principe constitutionnel fondamental : le libre choix du mode de transport. En effet, la constitution genevoise stipule à son article 190 (al. 2 et 3) : «² (L'Etat) facilite les déplacements en visant la complémentarité, la sécurité et la fluidité des divers moyens de transport publics et privés. ³ Il garantit la liberté individuelle du choix du mode de transport.» Chacun peut constater que la liberté du choix du mode transport ainsi que la fluidité sont bafouées par les mesures de restriction du trafic automobile prises au moment du « déconfinement ».

Pour toutes ces raisons, nous devons mettre fin rapidement à cette dérive de nos institutions, qui nous font quitter le champ de la démocratie.

M 2641 4/4

Nous vous demandons donc, Mesdames et Messieurs les députés, de faire bon accueil à cette proposition de motion.